

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 2

Artikel: Le comité de l'Union syndicale en 1926
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Branches de production	Sociétés comprises dans la statistique		
	Nombre	Capital nominal en millions de francs	Dividendes en %
III. Commerce	819	2470	6,08
1. Commerce proprement dit	258	290	7,05
2. Sociétés de construction et sociétés immobilières	71	46	2,21
3. Banques et sociétés financières	342	1814	5,78
Dont: Trusts	161	898	4,72
4. Assurances	27	202	19,86
5. Hôtels et restaurants	101	94	1,25
6. Commerce divers	20	23	4,95
IV. Transports	207	370	1,02
1. Entreprises de transports	179	330	0,62
2. Entrepôts et maisons d'expédition	22	36	4,58
3. Autres entreprises de transports	6	4	3,24
V. Branches diverses	13	7	2,91
Total	1883	4815	5,86

Ce sont les entreprises de transports avec 0,6% et les hôtels avec 1,25% qui ont le plus faible rendement. De même la construction d'automobiles et de voitures ainsi que l'industrie électrotechnique ne rapportent pas grand'chose aux actionnaires. Les industries d'exportation qui eurent le plus à souffrir de la crise (broderie, fabriques de lait condensé, industrie horlogère) accusent un dividende moyen de 3,3%. Les actionnaires des instituts d'assurance, qui se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des dividendes, ne sont pas si modestes; ils n'encaissent pas moins de 19,9% de dividende. En outre, l'industrie électrochimique avec 15%, la culture du sol avec 13%, l'industrie de la laine avec 10,6% et les brasseries avec 9,6% de dividende font partie des entreprises qui rapportent le plus. On peut s'étonner que l'industrie de la soie rapporte un dividende moyen de 9,5%, surtout que les patrons de ces industries font parfois entendre leur voix dans les jérémiades générales. Le tableau ci-dessus montre d'ailleurs qu'il y a lieu d'accepter sous toutes réserves les déclarations d'usage, selon lesquelles la situation pénible de l'industrie, la concurrence aiguë etc., ne laissent pas place aux charges supplémentaires qui résulteraient de la réalisation des revendications ouvrières ou des œuvres sociales, déclaration que démentent les dividendes distribués par les industries en cause.

Le comité de l'Union syndicale en 1926

La Commission syndicale suisse s'était fixée le programme d'activité suivant pour l'année 1926:

1. Statistique syndicale:
 - a) Mouvement des membres d'après les fédérations, les sections, les cantons et les localités.
 - b) Mouvement des caisses des fédérations d'après les recettes, dépenses, cotisations, secours, administration.
 - c) Mouvements de salaires d'après le nombre, l'étendue, les grèves, leur durée et leur coût, résultant des mouvements.
 - d) Statistique professionnelle.
2. Rédaction de la *Revue syndicale* et de la *Rundschau*.
3. Rédaction de la correspondance syndicale.

4. Stimuler la politique sociale et économique dans le sens de notre programme syndical. En particulier:
 - a) Maintien et réintroduction de la semaine de 48 heures d'après la loi sur les fabriques.
 - b) Application de la loi accordant des subventions aux caisses de chômage.
 - c) Appuyer l'initiative demandant une loi sur la protection des locataires.
 - d) Appuyer la propagande en faveur d'une loi sur la formation professionnelle.
 - e) Appuyer la propagande en faveur d'une loi protégeant le travail à domicile.
 - f) Appuyer la propagande en faveur d'une loi sur la suppression du travail de nuit dans les boulangeries et d'une loi supprimant l'emploi de la céruse dans la peinture.
 - g) Appuyer la propagande en faveur de la loi sur les traitements du personnel fédéral.
 - h) Stimuler l'assurance vieillesse-invalidité-survivants.
 - i) Appuyer la protection internationale du travail, en particulier en travaillant à la ratification des conventions et recommandations adoptées aux conférences internationales du travail.
 - k) Défense des intérêts ouvriers dans les questions douanières et d'importations. Appuyer le monopole des blés.
5. Stimuler la concentration des fédérations et le développement de leurs institutions:
 - a) Par une étroite collaboration des organes dirigeants de l'Union syndicale, des fédérations centrales, des cartels cantonaux et locaux et l'alimentation d'un fonds de solidarité.
 - b) Par l'entrée dans les cartels cantonaux et locaux de toutes les sections affiliées à l'Union syndicale suisse.
 - c) Par l'affiliation d'organisations de salariés encore en dehors de l'Union syndicale suisse.
 - d) En organisant en commun la propagande faite en vue d'amener aux syndicats les ouvriers qui n'y adhèrent pas encore et en popularisant le programme syndical.
6. Aménagement de la bibliothèque et des archives.
7. Travaux préparatoires pour la rédaction d'une histoire de l'Union syndicale suisse.
8. Relations avec les autres organisations.
9. Stimuler le travail d'éducation ouvrière.

Statistique syndicale. Il nous a été possible comme l'année précédente de publier en 1926 déjà au mois d'août la statistique syndicale dans la *Revue syndicale suisse*. La parution pourrait en être encore avancée, si les rapports de fédérations nous parvenaient un peu plus vite. Cette publication soulève toujours beaucoup d'intérêt. Les commentaires de la presse adverse nous prouvent chaque fois combien le développement de notre mouvement syndical intéresse les milieux hostiles à celui-ci.

Le numéro 12 de la *Revue syndicale* a donné le résultat d'une statistique professionnelle des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse. Ce travail qui fut élaboré sur les données du recensement de 1920 fut très difficile à réaliser, les professions n'étant pas toujours en corrélation étroite avec les branches d'industries qui les concernent et pour lesquelles des chiffres sont donnés. Nous croyons cependant avoir trouvé de bons points d'appui pour apprécier la situation syndicale et documenter les fédérations et les cartels dans leurs efforts de propagande.

Rédaction de la « Gewerkschaftliche Rundschau », de la « Revue syndicale » et de la correspondance syndicale. Nos publications officielles ont pris de l'extension. Il a été possible de réaliser quelques dispositions nouvelles dans le sens des décisions du congrès syndical de Lausanne.

L'examen de la situation nous a convaincus d'en rester à périodicité mensuelle, mais de transformer nos publications dès janvier 1927 sous forme de brochures. Des tirages à part de certains articles de notre périodique seront utiles aux militants qui pourront ainsi les classer spécialement d'après leur sujet. Pour encourager l'expansion de notre *Revue syndicale*, des abonnements à prix réduits ont été fixés. Une rubrique fut en outre ajoutée aux matières traitées jusqu'ici, elle a trait à l'éducation ouvrière. La rédaction de la *Gewerkschaftliche Rundschau* a été remise dès 1927 au camarade Dr Weber, celle de la *Revue syndicale* continue à être assumée par le camarade Ch. Schürch.

Les articles de la correspondance syndicale ont été en général bien accueillis par la presse ouvrière, nous en remercions les rédactions.

Politique sociale et économique. Les conférences des 19/20 juin 1926 à Bâle et à Genève ont adopté des résolutions du comité de l'Union syndicale protestant contre la façon d'appliquer l'article 41 de la loi fédérale sur les fabriques et demandant aux organisations ouvrières de s'opposer à toute prolongation du travail de 48 à 52 heures. Des exemplaires de l'ordonnance d'application de la loi fédérale sur les fabriques ont été remis à prix réduits aux organisations ouvrières à l'usage de leurs militants.

Une requête a été envoyée au Conseil fédéral pour l'inviter à agir auprès des gouvernements cantonaux pour obtenir d'eux une meilleure application de la loi fédérale sur les fabriques, notamment en ce qui concerne la durée du travail.

L'application de l'assurance-chômage a eu toute l'attention du comité. Le point de vue de l'Union syndicale a été à nouveau précisé aux conférences des 19/20 juin à Bâle et Genève.

Des pourparlers furent engagés par le comité, verbalement et par écrit, en vue de remédier aux inconvénients de la loi. Nous avons cherché d'autre part à influencer favorablement la législation cantonale en matière de chômage par des démarches et entrevues avec les cartels cantonaux.

Le comité a participé à la création d'une commission composée de représentants du Parti, de l'Union syndicale et de la Ligue des locataires pour défendre les intérêts des locataires et promouvoir la construction d'habitations dans de bonnes conditions.

L'activité de cette commission se porta surtout contre la suppression des mesures légales de protection des locataires. Une consultation juridique a été demandée au Dr Farbstein à Zurich et Dr Kaiser à Soleure. Les mémoires de ces deux juristes ont été transmis au Conseil fédéral.

Une sous-commission de l'Union syndicale a établi un programme pour promouvoir la construction d'habitations. Ce programme qui fut adopté par la commission syndicale a été ensuite remis à la commission de défense des intérêts des locataires comme documentation.

Le comité de l'U. S. S. s'est occupé à plus d'une reprise de la loi sur les traitements du personnel fédéral. Après que les organisations économiques patronales eurent pris position contre les propositions du personnel, il fut décidé de répondre à ce document d'un commun accord avec les groupements économiques de la classe ouvrière.

Après la votation du 6 décembre 1925 acceptant la révision constitutionnelle concernant l'introduction d'une assurance vieillesse et survivants, nous avons tenté d'obtenir des renseignements sur les intentions des autorités fédérales concernant la réalisation de cette législation. Constatant alors qu'au Palais

fédéral on ne savait pas encore comment réaliser cette assurance, il a été décidé de continuer les travaux d'organisation de notre propre assurance vieillesse dans les syndicats. Mais de nombreuses difficultés surgirent qui demandèrent beaucoup de temps pour être éclaircies. Un rapport spécial sur cette question sera publié en son temps.

L'avancement de la protection légale des travailleurs sur le plan international fut poursuivi, notamment par les réponses données aux questionnaires du Bureau international du travail et par la collaboration de notre représentant, le camarade Schürch, au Conseil d'administration du Bureau international du travail et comme délégué à la conférence internationale du travail.

Un comité d'action a été créé en commun avec l'Union fédérative et le parti socialiste pour soutenir la campagne en faveur du monopole du blé. Le résultat de cette votation fut malheureusement négatif grâce à l'indifférence d'une partie de la classe ouvrière.

Une requête fut adressée au Département de l'économie publique, lui demandant d'améliorer la statistique économique, en particulier par le moyen d'enquêtes sur les bases, les conditions d'existence et les possibilités de développement de l'économie publique suisse.

Deux réponses ont également été envoyées au Conseil fédéral à des demandes relatives à la conférence économique internationale qui doit avoir lieu en mai 1927.

Concentration des fédérations syndicales et développement de leurs institutions. Le conflit entre la section de Berne de la fédération des ouvriers du vêtement et du cuir et le comité central de la fédération a été liquidé très heureusement. La section est rentrée dans le giron de la fédération.

Un autre conflit entre la section de la F. O. M. H. d'Olten et le cartel cantonal soleurois dont le comité de l'U. S. S. fut saisi, n'arriva pas à un bon résultat. La proposition d'entente suggérée par le comité de l'Union syndicale suisse fut repoussée par la section de la F. O. M. H. et acceptée par le cartel cantonal soleurois.

Une tentative d'arrangement proposée par le cartel syndical zurichois à la demande des sections des lithographes et des typographes de Zurich pour mettre fin au conflit « Offset » aboutit aussi à un échec. Toutefois, une nouvelle tentative doit être faite.

La collaboration avec les fédérations et les cartels syndicaux fut en tous points excellente.

Un commentaire du programme syndical a été publié en allemand et en français au cours du dernier exercice. Le nombre des exemplaires acquis par les fédérations et cartels affiliés nous a fait voir combien cette publication a été appréciée dans quelques organisations, d'autres par contre lui ont témoigné une indifférence pour le moins étonnante.

La propagande pour le fonds de solidarité n'a pas été très grande l'année dernière. La collecte pour les mineurs anglais explique sans doute ce fait. Il y aura lieu cependant d'y revenir plus énergiquement au cours de 1927.

Une demande d'admission d'une Union ouvrière du Lichtenstein nous a fait constater qu'il serait plus indiqué de l'inviter à s'affilier à la fédération suisse des ouvriers du bois et bâtiment. Il lui a été répondu en ce sens.

La fédération des encaisseurs qui, après avoir été refusée, fut finalement admise dans l'Union syndicale suisse à la suite de nombreuses demandes, a dû être radiée à nouveau en raison de son incapacité de remplir ses tâches syndicales. Nous ferons bien à l'avenir de nous montrer un peu plus réservés avec certaines demandes d'admission.

L'affiliation de certaines sections aux cartels syndicaux locaux rencontre encore toujours des difficultés, il arrive même que des sections démissionnent de ces cartels. L'expérience a démontré qu'on n'arrivait à rien par la contrainte, si ce n'est à rencontrer encore plus d'opposition.

Pour encourager la propagande dans les fédérations, une semaine de propagande a été organisée en octobre. Un bon travail a été fait dans ce sens dans maintes localités, il en est d'autres où tout fut bien calme. La collaboration des fédérations et des cartels qui s'engagea à cette occasion sera certainement utile aux deux parties.

Travaux préparatoires pour la rédaction d'une histoire de l'Union syndicale suisse. Un premier plan a été établi. Il a été utilisé à l'occasion du cours de vacances à Tesserete en 1926.

Relations avec d'autres organisations. Les relations avec la F. S. I. se poursuivirent normalement. Le 25^{me} anniversaire de cette organisation a été célébré par la publication d'articles dans notre presse, relatant son histoire et son activité durant cette période. L'U. S. S. ne s'est pas fait représenter au congrès de l'émigration à Londres. La collecte en faveur de la grève générale anglaise et pour les mineurs lock-outés donna de bons résultats.

A la fin de l'année, il avait été envoyé: de la caisse de l'Union syndicale fr. 271,627.50; de la fédération des cheminots à la Fédération syndicale internationale des transports pour être remis aux ouvriers des transports anglais fr. 20,088.—, et de la part du cartel syndical bâlois pour les ouvriers mineurs, somme envoyée directement à ceux-ci fr. 17,389.90, soit au total fr. 309,105.40.

Une somme de Fl. 300.— a en outre été versée à la F. S. I. pour cotisation extraordinaire destinée à soutenir des centrales syndicales éprouvées.

Il n'a pas été donné suite à des invitations de participer aux congrès des organisations sœurs de Hongrie, de Tchécoslovaquie, de Roumanie et de Hollande. Une lettre de remerciement leur a été adressée. Une délégation fut envoyée au congrès de la centrale syndicale de Suède et il fut répondu favorablement à une invitation de la centrale mexicaine du travail. Il a été remis à la presse un appel en faveur de la lutte pour la libération de la Chine.

Une entente conclue avec l'Union suisse des sociétés de consommation pour régler nos relations réciproques fut mise en vigueur après que la Commission syndicale suisse et l'assemblée des délégués des sociétés de consommation l'eurent ratifiée. La commission paritaire prévue dans cette entente a été composée comme suit: représentants de l'U. S. S.: Schifferstein, Wilhelm, Heeb, Dürr et Schürch. Pour l'U. S. C.: MM. Jäggi, Angst, prof. Frauchiger, Grandjean et Walter.

Les pourparlers avec la Fédération suisse des sociétés d'employés pour la conclusion d'une communauté de travail n'étaient pas terminés à la fin de l'année. Des divergences n'ont pas encore pu être écartées au sujet de la délimitation du champ d'action de la F. C. T. A. et la société des commerçants.

L'adhésion à un comité d'action pour l'organisation d'un voyage en Russie a été écartée pour raisons de principe; par contre il a été établi un programme pour l'envoi d'une délégation en Russie sous certaines conditions préalables.

Après la liquidation de l'ancienne librairie de l'Union de Zurich, il a été décidé d'adhérer comme membre collectif à la nouvelle entreprise avec le produit nous revenant de la liquidation de cette entreprise.

Les pourparlers engagés avec l'U. S. C. pour l'érection d'une banque syndicale et coopérative furent continués. L'entente n'a pas encore pu intervenir avant la fin de l'année. Toutefois, le désir d'arriver à une solution est réciproque.

Désarmement. Une sous-commission a été instituée pour suivre cette importante question. Un programme provisoire d'activité a été établi; il sera mis sous peu en discussion dans l'Union syndicale.

Actions syndicales. Le comité de l'U. S. S. s'est occupé de différents mouvements à la demande des organisations intéressées; il s'agit des conflits de la coopérative de Bâle, Bell & Cie S. A. à Bâle et la fabrique Omega S. A. Bienne.

Représentations. Pour remplacer le camarade Greulich au Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, le comité a désigné le camarade Franz Reichmann et à la commission des fabriques le camarade Martin Meister.

Des démarches ont été faites à nouveau auprès du Conseil fédéral pour obtenir également une représentation dans la composition d'importantes commissions.

Comité syndical. Pour remplacer le camarade Greutert au comité syndical, le camarade H. Hochstrasser a été désigné et pour succéder à celui-ci comme vérificateur des comptes: le camarade Franz Rohner.

Le camarade Dr Max Weber est entré au service de l'U. S. S. comme collaborateur économique le 1^{er} mai 1926.

Les conditions d'engagement du personnel de l'U. S. S. ont été fixées par contrat. Une caisse de pension fut en outre créée pour les employés.

Les travaux pour l'érection d'un monument au camarade Greulich sont en cours.

Centrale d'éducation. Conformément aux décisions des conférences des 19/20 juin 1926 à Genève et à Bâle, le comité syndical s'est occupé de la question de l'éducation ouvrière. Des propositions furent remises à la centrale en date du 30 août.

En raison de l'absence prolongée du camarade Dürr, cette question n'a pu se terminer à la fin de l'année. Entre-temps, une modification intervint par la suppression de la publication allemande « Sozialistische Bildungsarbeit ». Pour le surplus, il fut décidé d'attendre que le comité de l'Union syndicale et le Parti socialiste aient tous deux pris position sur la question. La centrale d'éducation ouvrière étant, comme on sait, une institution subventionnée à la fois par l'U. S. S. et le Parti socialiste.

Au Bureau international du travail

34^{me} session du Conseil d'administration.

La 34^{me} session du Conseil d'administration du B. I. T. s'est ouverte le vendredi 28 janvier 1927. Etaient présents pour le groupe ouvrier: Jouhaux (France), Müller (Allemagne), Oudegeest (Hollande), Poulton (Grande-Bretagne), Schürch (Suisse), Thorberg (Suède), d'Aragona (Italie), Backlund (Suède) Caballero (Espagne).

Les *procès-verbaux* furent adoptés, puis le Conseil renvoya à sa commission du règlement la question de la reconnaissance *des immunités diplomatiques* aux membres du Conseil de l'organisation internationale du travail.

Législation internationale du travail. Le conseil enregistre les progrès réalisés depuis la précédente session. Le directeur donne quelques indications sur la situation en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne quant à la *conventions des huit heures*, il s'en dégage une note assez optimiste.

Conférence de 1927. Un certain nombre de réponses sont parvenues des gouvernements au questionnaire du Bureau sur *l'assurance-maladie*. Le rapport